

DÉLIBÉRATION n° 2023/115

L'an deux mille vingt-trois et le 03 octobre 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 27 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Françoise PIQUE à Jean-Claude SUBIAS, Ingrid ROUZAUD à Pierre DUMAINE, Maurine FOSSAT à Jean-Marie DA BENTA, Sylvie ORTEGA à Laurent LAGES, Rony BARTHE à Bernard PLANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Cindy SIBE, Jean-Pierre CABOS, Isabelle ORTE et Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Ressources Humaines - Mise à disposition d'un agent des espaces verts

Réf : décret N° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition

Pour rappel, depuis le 1er octobre 2020, un agent des espaces verts, M. Romain SERE-PEYRIGAIN, titulaire du grade d'adjoint technique principal 2ème classe, est mis à disposition du golf, à temps plein, pour l'entretien des espaces verts. Cette dernière se termine le 30 septembre 2023

Suite à l'accord de l'agent, il convient de renouveler la convention à compter du 1er octobre 2023 et pour les 3 prochaines années, dans les mêmes conditions : mise à disposition, pour l'entretien des espaces verts, à temps plein, auprès du golf.

Une convention arrête les modalités de cette mise à disposition

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

➤ D'autoriser la mise à disposition d'un agent des espaces verts.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 10 octobre 2023